

REGLEMENT

1. Course nocturne individuelle, chronométrée d'une boucle de 10km sur chemins et sentiers.
2. Les coureurs devront être nés avant le 07 février 2009.
3. Départ à 19h30 pour tous les participants, **obligatoirement** équipés d'une lampe frontale.
4. Les participants devront suivre le balisage fluo. Les bénévoles sur le parcours assureront la sécurité de la course et indiqueront l'itinéraire à suivre.
5. Conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999 il est obligatoire de présenter une licence sportive en cours de validité (FFA ou autre). Les coureurs non licenciés doivent fournir un PPS, Parcours de Prévention Santé qui doit avoir été effectué par la personne qui demande son inscription, dans les 3 mois qui précèdent la manifestation sportive <https://pps.athle.fr/>.
6. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
7. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas :
 - D'accident provoqué par une déficience physique ou psychique avant, pendant et après l'épreuve.
 - De vols ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.
8. Tout engagement est définitif et ne peut faire l'objet de remboursement, de même si l'épreuve devait être annulée pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs.
9. Récompense au scratch pour les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes.
10. Les participants s'engagent à accepter les prises de vue et de son, ainsi que leur utilisation à titre informatif ou publicitaire.
11. PARKING : Il se fera au stade de foot de St Jean de Niost.
12. DOSSARDS : ils seront à retirer au stade de foot à partir de 18h00.
13. En s'engageant sur cette course, tout concurrent accepte le présent règlement.
14. Vestiaires et douches mises à disposition.

Classement des coureurs à 21h30